



Conférence
humanitaire
pour la paix au
Pays Basque

Paris 11/06/2015





Mots de bienvenue

> p.3

Ouverture de la
Conférence

> p.5

Réconciliation et vivre-
ensemble : la place des
victimes dans un
processus de paix

> p.8

Les prisonniers dans un
processus de paix : enjeux
et rôle

> p.11

Synthèse des travaux

> p.14

Lecture du «Manifeste
pour la
paix au Pays Basque»

> p.18

Glossaire > p.20

Annexes > p.28

SOMMAIRE

Depuis quatre ans des conditions inédites ont permis la recherche d'une solution démocratique, pacifique au conflit basque, une solution prenant en compte toutes les parties du conflit.

Depuis la Conférence internationale d'Aiete¹, la communauté internationale s'est engagée, à accompagner ce processus de résolution. Elle a ainsi proposé une feuille de route à laquelle le groupe armé ETA a répondu par l'arrêt définitif de sa lutte armée et la volonté de dialoguer avec les Etats français et espagnol.

Depuis ces deux événements majeurs, le soutien de la communauté internationale et de la société civile du Pays Basque en faveur du processus n'a fait que se renforcer et se diversifier.

Au niveau local, la majorité des composantes de la classe politique s'accorde sur la nécessité d'une résolution démocratique de ce conflit et continue de travailler en ce sens. Ceux, parmi eux, qui ont participé à la Conférence d'Aiete ont présenté en 2014 une déclaration commune² allant dans ce sens.

De même, la société civile, de plus en plus sensibilisée, se mobilise au travers de l'organisation et de la participation à des forums pour la paix, des débats publics, des réunions ou de manifestations pour affirmer la nécessité d'avancer sur le chemin de la résolution du conflit.

Forts de ces avancées et conscients du chemin qui reste encore à parcourir, le Groupe international de Contact³, la Ligue des droits de l'Homme⁴, Conciliation Resources⁵, Berghof Foundation⁶, El Foro social por la paz⁷ et Bake Bidea-Le chemin de la paix⁸ ont co-organisé une Conférence humanitaire pour la paix au Pays Basque, le 11 juin 2015 à l'Assemblée Nationale.

Parrainée par un groupe de parlementaires issues de tendances diverses⁹ et ouverte à toutes les structures de la société civile du Pays Basque sous administration française¹⁰ ou hexagonale, cette conférence a été l'occasion de présenter un état des lieux du processus initié au Pays Basque et de réfléchir sur les problématiques de la réconciliation et du rôle des prisonniers dans les processus.

Cette initiative a aussi été l'occasion d'avoir un éclairage sur les mécanismes mis en place en Irlande du Nord et Afrique du Sud dans le cadre du processus de paix, ainsi que de comprendre ce qui se joue dans le nouveau scénario politique au Pays Basque. La parole a ainsi été donnée à des experts internationaux ainsi que celles et ceux qui sont engagé-e-s sur la voie de la résolution du conflit basque grâce à des témoignages directs du vécu du conflit basque et de ces conséquences.

Ce document présente une synthèse de la conférence dont vous pouvez retrouver les propos des intervenants dans leur intégralité sur le site www.bakebidea.com.

¹ Cf. Glossaire: Conférence Internationale d'Aiete p. 22

² Cf. Annexes, p. 28

³ Cf. Glossaire: "Groupe International de Contact", p. 23

⁴ Cf. Glossaire: "Ligue des Droits de l'Homme", p. 24

⁵ Cf. Glossaire: "Conciliation Resources", p. 22

⁶ Cf. Glossaire: "Berghof foundation", p. 20

⁷ Cf. Glossaire: "El foro social por la paz", p. 22

⁸ Cf. Glossaire: "Bake Bidea-Le chemin de la paix", p. 20

⁹ Cf. Glossaire: "Groupe de parrainage", p. 23

¹⁰ Cf. Glossaire: "Pays Basque sous administration française", p. 24



1. Mots de bienvenue

La conférence a débuté avec les mots de bienvenue des trois présidents, Louis Joinet, magistrat et Premier avocat général (H) à la Cour de cassation, Pr Marc Gentilini, Président honoraire de l'Académie de médecine et de la Croix Rouge française, et Anaiz Funosas, présidente de Bake Bidea.

Michel Rocard, ancien Premier Ministre, avait pour l'occasion préparé une intervention écrite qui a été lue par Marc Gentilini.



Paul Molac, Député de la 4^e circonscription du Morbihan, membre du groupe de parlementaires parrainant la conférence.

«Ongi etorri, Bienvenidas, Degemer mat, Welcome, Bienvenue à l'Assemblée Nationale,

Avec le groupe Europe Ecologie Les Verts auquel j'appartiens nous avons réservé cette salle pour que cette conférence puisse avoir lieu, dans cette salle Victor Hugo, une salle de l'assemblée nationale.

Je suis très heureux de vous accueillir et d'accueillir dans cette salle un certain nombre de personnes car nous sommes là pour une grande cause, qui se veut

être une étape supplémentaire, et qui fera date je l'espère dans un processus de Paix. Un processus de paix toujours difficile au Pays Basque. Nous avons là des gens qui ont eu ce type de conflit à régler, que ce soit en Irlande, en Nouvelle Calédonie ou en Afrique du Sud et nous avons là une opportunité pour apporter notre pierre dans ce processus paix

Au nom de tous ces parlementaires nous soutenons ce processus de paix et nous espérons qu'il ira jusqu'au bout.»



Anaiz Funosas, Présidente du mouvement civil pour la paix Bake Bidea et co-Présidente de la conférence.

« Egun on deneri eta milesker Euskal Herritik etorri zareten guzietan - Bonjour à tout le monde,

J'aimerais avoir une attention particulière pour tous ceux et celles qui se sont déplacés jusqu'ici aujourd'hui, tous ceux et celles venues du Pays Basque. Pour le mouvement Bake Bidea il était très important d'associer la société civile du Pays Basque à ce jour, société civile qui au lendemain de la Conférence d'Aiete, n'a pas attendu et a saisi le moment, a saisi la déclaration d'Aiete pour trouver sa place et devenir un moteur dans ce processus de paix. Aujourd'hui nous sommes très ému-e-s de voir cette assemblée très diverse, les soutiens de la première heure, les soutiens d'aujourd'hui et nous espérons les soutiens de

demain. Le processus de paix est amené aujourd'hui au cœur de Paris, pour que ce processus devienne l'affaire de toutes et tous et nous mettrons en avant les avancées, les obstacles et les souffrances générées par ce conflit,

J'aimerais terminer en remerciant tous les parlementaires qui ont soutenu notre démarche et fait en sorte que ce moment ait lieu et un merci particulier aux parlementaires du Pays Basque qui travaillent en faveur de ce processus depuis la Conférence d'Aiete.

C'est donc avec beaucoup d'espoir que nous sommes là aujourd'hui et avec la certitude que c'est un avenir commun qui se construit.»



Marc Gentilini, Président honoraire de l'Académie de médecine et de la Croix Rouge française

« Je suis chargé et c'est un grand honneur pour moi, de lire le message que Michel Rocard adresse à cette assemblée :

« Chers amis,

Depuis la conférence Internationale d'Aiete, réunie sous le parrainage de Kofi Anan, un vent de Paix souffle au Pays Basque. Lorsque j'étais en responsabilité à Matignon avec votre président Louis Joinet nous avons tenté à plusieurs reprises, comme en nouvelle Calédonie de faire valoir la politique du dialogue sur celle de la violence. En vain les tensions étaient encore trop vives.

Depuis le 10 janvier 2011, le jour où les armes se sont tuées, ce n'est plus le cas, en témoigne cette conférence de l'espoir réunie à l'Assemblée nationale à Paris, à laquelle je me joins pour que l'emporte enfin, dans le respect de tous, et en particulier de toutes les victimes, un accord de Paix sincère et durable.

Michel Rocard »

Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots personnels :

Quand j'ai annoncé autour de moi cette initiative, on m'a

dit « mais qu'est-ce que tu vas faire chez les basques ? » Comme pour la Guinée on me dit « mais qu'est-ce que tu vas faire en Guinée ? » Il y a toujours quelque chose qui nous empêcherait d'agir. J'ai répondu à Gabriel Mouesca qui a entrepris les démarches pour me convaincre d'être parmi vous aujourd'hui car j'ai été séduit par le mot paix. Agir pour la paix c'est ce qui m'a décidé à répondre à votre invitation et puis j'ai eu la chance de découvrir Gabriel Mouesca qui sortait d'un long périple difficile que beaucoup d'entre vous connaissent, qui est venu me voir quand j'étais président national de la Croix Rouge Française, je l'ai engagé on a fait des choses utiles, et je me souviens de ses convictions et il se souvient des miennes. J'étais contre la violence déjà, je désapprouvais complètement la violence, et je lui avais dit que les indépendances ça ne m'intéressent pas. Je lui ai dit que je pensais que ce qui était capital, ce qui était important en tout cas, c'était l'interdépendance, c'était notre communauté de vue, pour nous rassembler et faire des choses ensemble. Voilà pourquoi je suis là, et je vous remercie de m'avoir invité. Je suis prêt, au-delà de cette conférence, à accompagner la démarche que vous initiez et faire en sorte qu'elle aboutisse.

Merci.»



2.

Genèse et état des lieux du processus de paix au Pays Basque

Pierre Joxe, ancien Ministre français de la Défense et de l'Intérieur, et trois représentant-e-s politiques membres du Groupe de dialogue du Pays Basque de France ont ouvert la conférence en présentant la genèse et un état des lieux du processus entamé depuis 2011 au Pays Basque.

Dans un premier temps, Pierre Joxe a partagé son expérience du conflit basque et mis en lumière son aspect politique. Selon lui, la résolution de ce conflit dépend de la volonté politique des Etats français et espagnol d'avancer sur la question des armes et des prisonnier-e-s, comme cela a été fait dans d'autres pays, notamment en Irlande.

Cette analyse a été étayée par les porte-paroles du Groupe de dialogue du Pays Basque de France, Jean-

Jacques Lasserre, Frédérique Espagnac et Max Brisson. Ces derniers, ont, au nom du groupe, présenté l'évolution de leur travail et l'état de la situation actuelle.

Ils ont rappelé que la société civile et ses représentant-e-s politiques font un avec la feuille de route d'Aiete, que les représentants politiques locaux travaillent depuis quatre ans dans ce sens et que, malgré cela, ils se retrouvent face à un mur d'indifférence de la part des Etats français et espagnol.

Ces représentants politiques demandent aux deux Etats, au nom du Groupe de dialogue du Pays Basque de France, de s'engager sur la voie de la résolution et lancent un appel à tous les acteurs sociaux, politiques, syndicaux et aux parlementaires qu'ils agissent dans ce sens.



Pierre Joxe, magistrat, ancien Ministre de l'Intérieur et de la Défense, signataire de la Déclaration internationale d'Aiete.

"C'est une question humanitaire, mais ça en devient une question politique (...)
Un élément qui servirait à consolider la paix qui semble acquise est de régler, de traiter, d'avancer sur le problème, des prisonniers."

Pierre Joxe a participé à beaucoup de réunions sur le problème basque, réunions franco-françaises mais aussi franco-espagnoles, qu'elles soient politiques, policières ou militaires. Depuis quelques années la situation que connaît le Pays Basque est différente et pour lui, il y a aujourd'hui un besoin urgent de se concentrer sur le problème humanitaire : les prisonniers et les familles. Il se sent concerné par le problème car il estime qu'il y a un Pays Basque en France. Il y aurait, selon lui, deux problèmes à régler : les hommes et les armes. La résolution de ces problématiques relèverait alors d'une volonté politique.

Il ajoute que cette conférence qualifiée d'humanitaire met en lumière la souffrance générée chez des centaines de personnes notamment autour de la problé-

matique des prisonniers et que l'Etat français pourrait et devrait régler cette question dans de brefs délais. Il complète en affirmant que des avancées dans ce domaine couleraient peu au gouvernement français.

Toutefois, il rappelle que si cette conférence met l'accent sur le caractère humanitaire de la résolution du conflit, il s'agit tout de même d'un conflit politique. De même, s'il se remémore des périodes extrêmement violentes du conflit, il souligne que les responsables du groupe armé ETA ont participé à une évolution lente et continue et qu'ils manifestent aujourd'hui la volonté de passer à une autre étape. Il estime, enfin, que la société toute entière mais surtout le gouvernement français, devraient s'inscrire dans ce changement, comme cela s'est fait ailleurs, tel que l'illustre, par exemple, le cas de l'Irlande.

¹¹ Cf. Glossaire: "Groupe de dialogue du Pays Basque de France", p. 23

¹² Cf. Glossaire: "Euskadi Ta Askatasuna-ETA", p. 22



Etats des lieux du processus de paix par le Groupe de dialogue du Pays Basque de France



Jean-Jacques Lasserre, Sénateur et Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

“Cette page qui s’ouvre au Pays Basque doit s’appuyer sur son propre projet, sa propre ambition, et c’est cet espoir de paix que nous devons partager.”

Jean-Jacques Lasserre, a été le premier à témoigner au nom du « Groupe de dialogue du Pays Basque de France ». Ce groupe comprend des représentants politiques locaux de tous bords engagés en faveur du processus de paix, et ce dès le lendemain de la Conférence internationale d’Aiete. Jean-Jacques Lasserre a tout d’abord rappelé que tout au long de ses mandats d’élus, et notamment en tant que Président du conseil des élus du Pays Basque, il a pu constater que la population du Pays Basque, dans sa majorité, souhaite le dialogue. Selon lui, l’expérience vécue

communément depuis quelques années avec les autres élu-e-s locaux, axée autour de la recherche de paix qui reste, pour lui, la plus belle conquête de l’humanité.

C’est pourquoi, selon lui, s’ils sont tous et toutes présent-e-s lors de cette conférence c’est pour adresser aux Etats français et espagnol la demande de s’engager dans ce projet de paix construit communément et pour leur faire savoir que la surdité qu’ils affichent encore à ce jour est inacceptable.



Frédérique Espagnac, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques

“ Nous nous sommes appuyés sur chacun des points d’Aiete et avons rédigé un texte sur notre vécu à chacun et sur les apports que nous pensions chacun pouvoir faire et nous en avons fait une synthèse”.

Frédérique Espagnac a rappelé l’engagement des élu-e-s du Pays Basque ayant participé à la Conférence internationale d’Aiete. Selon elle, l’essentiel est de faire avancer les choses et elle précise que l’association Lokarri a permis à ce groupe d’avancer.

Elle résume ces quatre années en quatre mots :

- la confiance, malgré les différents parcours politiques,
- le respect,

- la discussion, pilier de leurs rencontres
- la méthodologie, qu’il a fallu mettre en place pour que ce travail commun avance et se maintienne.

Frédérique Espagnac termine en expliquant que chacun des membres du groupe a d’abord présenté sa proposition en se basant sur les points de la Déclaration d’Aiete et tous ont échangé afin d’arriver à un consensus symbolisé par cette déclaration commune.

¹³ Cf. Glossaire: “Conseil des élus du Pays Basque”, p. 22

¹⁴ Cf. Glossaire: “Lokarri”, p. 24

¹⁵ Cf. Annexes, p. 27



Max Brisson, Premier Vice-président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et Secrétaire départemental de la formation Les Républicains des Pyrénées-Atlantiques..

“Nous sommes face à un mur d’indifférence qui pourrait mener ce travail commun à zéro alors que le peuple basque veut la paix”.

Il explique qu’au lendemain de la conférence d’Aiete, ces élu-e-s du Pays Basque sous administration française ont décidé de continuer à se voir et à se réunir de façon informelle, persuadés que seul le dialogue permettrait de panser les plaies ouvertes par ce long conflit. Trois ans après la conférence d’Aiete et de nombreuses rencontres, ce groupe a rédigé et rendu publique, le 24 octobre 2014, une déclaration dite « de Bayonne », qui reflète un large consensus des forces politiques et sociales du Pays Basque sous administration française autour de la résolution du conflit basque. Cette déclaration part, selon lui, d’un constat simple : ce conflit et sa résolution concerne les représentant-e-s politiques et sociaux de ce ter-

ritoire, et concernent, de fait, le gouvernement français. Cette déclaration contient des propositions, rappelle-t-il, portant sur la question des prisonnier-e-s, du désarmement et de la reconnaissance institutionnelle du Pays Basque sous administration française comme condition favorable à l’avancée du processus de paix.

Il termine en demandant aux Etats français et espagnol, au nom du Groupe de dialogue du Pays Basque de France, de s’engager dans la voie de la résolution du conflit, afin d’éviter de réduire à néant les consensus en construction et que ne se reproduisent les évènements douloureux de l’histoire du conflit basque.





3.

Réconciliation et vivre-ensemble : la place des victimes dans un processus de paix



Pierre Hazan a débuté en rappelant, quatre ans après Aiete, qu'il est temps de régler la question des conséquences du conflit. Dans cet exercice, il a souligné que la reconnaissance de toutes les victimes était urgente.

Cette première session relative à la réconciliation et au vivre-ensemble a suscité une forte émotion au sein de l'assemblée, du fait notamment des témoignages des victimes présentes. Chacune d'elle a mis en avant l'importance de la reconnaissance de toutes les victimes et du dialogue comme exercice primordial dans cette voie. Les victimes, estiment avoir une responsabilité dans la prévention de toute répétition des faits et des souffrances à l'avenir. Elles considèrent que c'est en se rencontrant que l'on peut tenter de dépasser sa douleur et de construire un avenir dénué de rancœur.

Brandon Hamber a terminé en rappelant que des outils peuvent être mis en place pour aider à la réconciliation. S'il a connu l'expérience sud-africaine des « Commissions Vérité et réconciliation »¹⁶, il affirme que chaque situation demande un outil adapté, et que cela suppose une double dynamique: la mise en place d'un cadre institutionnel permettant cet exercice de justice, de reconnaissance et de vérité d'une part, et le travail de la société civile d'autre part.

¹⁶ Cf. Glossaire: "Commission Vérité et Réconciliation", p. 22



Exposé introductif



Pierre Hazan, ancien conseiller politique aux Nations Unies, professeur associé à l'Université de Neuchâtel, membre du Groupe International de Contact.

“Aujourd’hui, Il est temps, quatre ans après Aiete, de finir Aiete. (...) c’est gérer les conséquences de cinq décennies de violences, qui tuèrent un millier de personnes et en blessèrent des milliers d’autres.”

Pierre Hazan, dans son exposé introductif, est revenu également sur l’importance de la Conférence d’Aiete dans l’histoire du conflit basque, notamment parce qu’elle a mis en évidence la volonté de la société civile d’avancer vers la résolution du conflit. Il estime qu’il est temps, quatre ans après de « finir Aiete » c’est à dire de gérer toutes les conséquences du conflit : les souffrances

généérées chez des milliers de personnes touchées par ce conflit, la question du désarmement et des prisonnier-e-s. Son intervention va cibler toutefois la souffrance vécue de part et d’autres citant pour cela une étude menée par le Gouvernement basque¹⁷. Il a conclu en rappelant qu’il est indispensable et urgent de reconnaître toutes les victimes d’un conflit.



Témoignage

Roberto Manrique, blessé lors d’un attentat commis par l’ETA en 1987 à Barcelone.

“Un pourcentage élevé des victimes que je connais, la seule chose que nous voulons c’est que législation en main, tout soit fait pour que plus personne ne souffre de ce que nous avons souffert.”

Roberto Manrique raconte que, le 19 juin 1987, il effectuait un remplacement en tant que boucher dans un centre commercial de Barcelone (Hipercor). Ce jour-là il a été gravement blessé dans un attentat à la voiture piégée perpétré par le groupe armé ETA. Il rappelle également qu’à cette époque, il n’y avait pas encore de reconnaissance des victimes et qu’une loi n’a été votée en Espagne qu’en 1999. Il est interpellé par le fait que tout au long du conflit basque, seules les victimes d’ETA sont reconnues, et pas celles du GAL¹⁸. Il nuance l’intérêt

porté par le gouvernement espagnol aux victimes, cela lui semble lié à un intérêt politique, électoraliste, ce qui, pour lui n’incite pas au dialogue. Il témoigne du fait que la quasi-totalité des victimes qu’il a rencontrées ne veulent qu’une chose : que les souffrances cessent et que la loi soit respectée pour tout le monde. Toutefois, il met l’accent sur le fait que son rôle n’est pas un rôle politique, dans le sens de « penser les lois ». Il avance que le rôle des victimes est d’apprendre à vivre avec la douleur et d’utiliser ce qui leur est arrivé pour mieux vivre.



Témoignage

Axun Lasa, soeur du réfugié basque Joxean Lasa enlevé par le GAL à Bayonne en 1983.

“Nous tous avons une responsabilité de trouver un espace commun pour semer les graines du respect, de l’empathie et de l’espoir, c’est là notre travail.”

Elle témoigne en tant que soeur de Joxean Lasa, réfugié basque originaire du Pays Basque sous administration espagnole¹⁹ et enlevé au petit Bayonne en compagnie de Joxi Zabala en 1983. Elle explique que Joxi Zabala et Joxean Lasa avaient été retrouvés 12 ans plus tard enterrés et recouverts de chaux vive dans le sud de l’Espagne : ils avaient tous deux été assassinés après avoir été torturés. Axun Lasa ajoute avoir elle-même été arrêtée et torturée par la garde civile espagnole. Elle partage ensuite son souvenir douloureux de l’arrivée des cercueils de son frère et de l’autre jeune militant retrouvé mort en ayant subi le même traitement, sans que leurs proches n’aient été autorisés à les accueillir. Dans son parcours pour faire face à sa souffrance,

elle rappelle sa rencontre en 2008 avec d’autres victimes, notamment celles d’ETA, avec qui elle a pu partager sa douleur, même si cela n’a pas été facile. Pour elle, il n’y a désormais plus de rancœur. En vivant ces expériences partagées, elle s’aperçoit qu’elle ne veut pas « lutter contre » mais agir pour avancer, pour que la justice prenne tout son sens. Elle tient à ce que toutes les victimes, et pas uniquement celles d’ETA, soient reconnues. Les victimes, selon elle, ont une responsabilité en agissant dans le présent pour l’avenir. Elle transmet ce message entre autres dans les écoles, afin que les générations futures ne connaissent et ne reproduisent pas ce que les anciennes générations ont connu.

¹⁷ Cf. Glossaire: "Gouvernement basque", p. 23

¹⁸ Cf. Glossaire: "Groupes de libération antiterroristes-GAL", p. 23

¹⁹ Cf. Glossaire: "Pays Basque sous administration espagnole", p. 24



> L'expérience Sud-Africaine, les commissions Justice et Vérité



Brandon Hamber, Afrique du sud, Directeur de l'Institut de recherche sur les conflits internationaux et sur la justice transitionnelle (INCORE ; International Conflict Research Institute).

« Les autorités doivent mettre en place les conditions et les cadres institutionnels pour la justice, la reconnaissance et la réparation et (...) la société civile doit faire en sorte que les différents éléments de la société se rassemblent, se réunissent.

Brandon Hamber est revenu sur son expérience de justice transitionnelle ²⁰ en Afrique du Sud dans les années 1990. Selon lui, les victimes doivent pouvoir faire face au passé, et pour cela, le travail de justice, de reconnaissance et de réparation sont fondamentaux, mais il appartient aux politiciens de mettre en place un cadre pour que cette expérience puisse avoir lieu. De même, il précise que si en Afrique du Sud cela a pris la forme des Commissions Vérité et Réconciliation, la question du format dépend de chaque conflit. L'important, selon lui, c'est qu'il y ait une reconnaissance institutionnelle de cet exercice. Il souligne que la réconciliation doit être vue comme un processus qui permet de reconstruire les relations pour faciliter la création d'un cadre politique. Ainsi selon lui, la réconciliation comporte 5 éléments :

- avoir une vision commune de l'avenir
- reconnaître le passé et faire face aux blessures
- construire activement les relations

- essayer de changer les attitudes
- s'attaquer aux inégalités.

En ce qui concerne les victimes, s'il ajoute qu'il ne faut pas les contraindre à participer à un processus. Il affirme, cependant, comme Axun Lasa et Roberto Manrique, que le rôle clé des victimes est de faire en sorte que cela ne se reproduise pas, en transmettant leur histoire.

Il conclut en rappelant qu'il doit y avoir un double processus qui se met en place simultanément:

- Du haut vers le bas : les autorités doivent mettre en place les conditions et les cadres institutionnels pour la justice, la reconnaissance et la réparation
- Du bas vers le haut : la société civile doit faire en sorte que les différents éléments de la société se rassemblent, se réunissent.

²⁰ Cf. Glossaire: "Justice transitionnelle", p. 24



4.

Les prisonniers dans un processus de paix : enjeux et rôle



Raymond Kendall a introduit l'exposé relatif au rôle et aux enjeux liés aux prisonnier-e-s dans les processus, en partageant son expérience et son analyse en tant que membre du Groupe International de Contact. Il a montré son étonnement quant à l'attitude des gouvernements français et espagnol face au nouveau contexte existant au Pays Basque. Selon lui, leur implication est indispensable et des pas peu coûteux seraient envisageables, notamment sur la question des droits des prisonnier-e-s.

La suite de l'exposé a eu pour objectif de réfléchir aux différents mécanismes pouvant être mis en place pour avancer sur la question des prisonnier-e-s. Pour cela, l'ancien militant de l'IRA ²¹ et actuel député à l'Assemblée d'Irlande du Nord Gérard Kelly et l'avocat Sud-Africain Brian Currin, ayant participé à la commission de libération ²² des prisonnier-e-s en Irlande du Nord, nous ont livré leur expérience et ont abordé les obstacles et avancées qu'ils ont traversés. Ils ont également souligné l'importance de la prise en compte des prisonnier-e-s comme agents actifs des processus de paix.

Gabriel Mouesca, ex-prisonnier basque et ancien Président de l'Observatoire International des Prisons (OIP) a débuté son intervention en informant que les porte-paroles du Collectif des prisonnier-e-s politiques basques ²³ n'avaient pas eu l'autorisation de sortie pour participer à cette conférence. Il a également dressé un état des lieux des mesures dérogatoires appliquées aux prisonnier-e-s politiques tout en soulignant l'engagement du Collectif des prisonnier-e-s politiques basques en faveur de la résolution démocratique du conflit basque.

²¹ Cf. Glossaire: "Irish Republican Army-IRA", p. 24

²² Cf. Glossaire: "Commission de révision des peines en Irlande du Nord", p. 21

²³ Cf. Glossaire: "Collectif des prisonnier-e-s politiques basques", p. 21



Exposé introductif



Raymond Kendall, Secrétaire général d'honneur d'INTERPOL, après en avoir été le Secrétaire général de 1985 à 2000, membre du Groupe International de Contact.

“Il y a des choses assez simples à faire pour un gouvernement français sur la question des prisonnier-e-s”.

Raymond Kendall débute son exposé en énonçant qu'en tant que membre du Groupe International de Contact, cette conférence représente un espoir.

Pour lui, l'approche de ce conflit par l'aspect humanitaire peut aider à appréhender cette question et à faire, comme l'a évoqué ci-avant Pierre Joxe, des avancées relativement simples notamment sur la question des prisonnier-e-s et des exilé-e-s. Il note que depuis 4 ans le Groupe International de Contact, avec d'autres, tra-

vaille à créer les conditions d'une paix durable au Pays Basque, mais aussi que depuis Aiete les Etats français et espagnol n'ont pas bougé. Cette conférence permettra peut-être, selon lui, d'ouvrir des portes tout en soulignant que sans l'engagement des Etats, le processus ne pourra pas avancer. Pourtant, Raymond Kendall affirme qu'au regard du contexte actuel, il y aurait des gestes à faire sans prendre trop de risques au niveau politique. Il ajoute que l'aboutissement d'un processus de paix exige des compromis de la part de tous.

Le rôle et l'apport des prisonnier-e-s dans le processus de paix irlandais



Gerard «Gerry» Kelly, membre de l'Exécutif National du Sinn Fein et député à l'Assemblée d'Irlande du Nord (STORMONT).

“En Irlande du nord, les prisonnier-e-s politiques ont été un moteur pour le changement (. . .). Mais si un gouvernement ne permet pas un changement politique comme une alternative au conflit militaire, on ne peut guère espérer de paix, de réconciliation et de conclusion.”

Il raconte avoir été un militant de l'IRA, avoir participé et participer encore aux accords et discussions dans le cadre du processus irlandais (Accords du Vendredi Saint, 1998²⁴), et qu'il continue aujourd'hui à travailler sur le vivre-ensemble.

Il rappelle que dans le cadre du conflit irlandais, environ 25 000 personnes ont été incarcérées et que cela laisse imaginer le nombre de parents et proches touchés par ce conflit. Concernant le rôle et l'importance des prisonnier-e-s, d'après lui, bien souvent, négocier avec la partie adverse n'est pas le plus difficile, il est plus difficile encore de négocier avec ceux que l'on représente.

Même si les prisonnier-e-s n'ont pas participé aux négociations du processus irlandais, leur contribution, comme celle des exilé-e-s, selon Gerry Kelly, a été essentielle. Il précise que la paix ne peut se faire que s'il y a cohésion et, que dans le cas de l'Irlande, la démilitarisation n'aurait pas pu se faire sans l'accord et l'investissement des prisonnier-e-s et des exilé-e-s.

Il rappelle également que lorsque des prisonnier-e-s incarcéré-e-s en Angleterre avaient été transférés vers l'Irlande, les rapprochant ainsi de leur famille, ce geste avait peu coûté à l'Angleterre mais que cela avait été très important pour le processus, constituant une mesure de confiance dans l'avancée du processus.

Gerry Kelly souligne à cet effet que la communication a été constante avec et entre les prisonnier-e-s et la parole des prisonnier-e-s a été très entendue par la société irlandaise.

La résolution de la partie militaire du conflit, implique selon lui un changement d'attitude duquel pourrait émerger un processus accordé entre toutes les parties. Il admet que durant les périodes de dialogue, la confiance est dure à construire mais qu'elle est extrêmement importante.

Il conclut en rappelant que pour construire cette confiance et aider à cette implication, il faut également que les Etats fournissent des gages de confiance.

²⁴ Cf. Glossaire: "Accord du Vendredi Saint", p. 20



Les prisonnier-e-s basques : état des lieux, réflexions et apports



Gabriel Mouesca, ex-prisonnier basque, ancien Président de l'Observatoire International des Prisons (OIP), Co-président du Comité des Droits de l'Homme au Pays Basque (CDDHPB).

“Le collectif des prisonnier-e-s basques a à plusieurs reprises fait état de sa totale adhésion au choix stratégique fait par ETA suite à la tenue de la conférence internationale d'Aiete, et a affirmé avec force et détermination sa volonté de prendre part à la résolution du conflit en étant un acteur actif et efficace.”

Gabriel Mouesca intervient lors de la conférence au nom du Collectif des prisonnier-e-s politiques basques (EPPK).

Il débute son exposé en informant que les porte-paroles en France du collectif des prisonnier-e-s politiques basques ont effectué auprès de l'autorité compétente un recours pour obtenir une permission de sortie sous escorte pour assister à cette conférence, et qu'ils n'en ont pas eu l'autorisation.

Il rappelle que globalement, des mesures dérogatoires continuent à être appliquées aux prisonnier-e-s basques, mesures contraires aux conventions internationales, aux directives européennes et au droit interne en France.

Il rappelle notamment qu'actuellement 94 prisonnier-e-s demeurent dans 28 prisons françaises et que 356 prisonnier-e-s demeurent dispersés dans 44 prisons espagnoles, menant leurs familles à parcourir des milliers de kilomètres pour leur rendre visite ²⁵.

Selon lui, cette situation n'a qu'un objectif : isoler les prison-

nier-e-s et les empêcher de s'engager pleinement dans ce processus. Gabriel Mouesca expose également la situation des personnes exilées ²⁶, qui pour certaines ont été placées dans des Pays tiers suite à une négociation entre le gouvernement français et ces mêmes pays tiers. Il souligne qu'il est de la responsabilité de l'Etat français de régler cette situation.

Il rappelle enfin que les pas effectués par le Collectif des prisonnier-e-s politiques basques concernant leur rôle dans le processus et le processus de libération à mettre en place. Il affirme que ce collectif est prêt à s'investir totalement et de façon responsable en faveur, et en accord avec les efforts de paix se construisant depuis quatre ans. Il s'adresse enfin aux personnes détenant des responsabilités politiques, en leur demandant d'avoir le courage, comme d'autres dans le monde l'ont fait, de s'engager en faveur de la paix, en sublimant les souffrances propres et en dépassant les rancœurs, dans l'intérêt des générations à venir.

De l'expérience irlandaise à la réalité du Pays Basque



Brian Currin, avocat, spécialiste des droits humains, de la transformation des conflits et des processus de paix, animateur du Groupe International de Contact.

« Il serait intéressant de penser à la mise en place d'une commission qui commencerait à examiner le cas des prisonnier-e-s dans le cadre de leur libération ».

Brian Currin a pour sa part partagé son expérience du processus irlandais dans le cadre de la libération des prisonniers. Il explique que cette question n'a pas été évidente dans le cas irlandais non plus, que le gouvernement britannique ne s'est pas non plus engagé dès le début. Cette libération a demandé la mise en place d'une méthodologie, d'une commission composée d'experts et de psychologues et chargée d'examiner les différentes situations. Il ajoute que la mise en place d'un cadre juridique permettait la mise en pratique de cette méthodologie et d'accéder, par son indépendance, à la légitimité. Les prisonnier-e-s engagé-e-s dans le processus ont toutes et tous bénéficié d'une remise de peine et ont été libéré-e-s. Mais pour cela, les gouvernements britanniques et ir-

landais ont contribué à faire avancer ce processus. En ce qui concerne la situation du Pays Basque, il ne comprend pas que la dispersion des prisonnier-e-s soit encore en vigueur. Il considère qu'il s'agit, comme pour la libération des prisonnier-e-s malades, d'une question de respect des droits de l'Homme et que les gouvernements français et espagnol ne devraient pas avoir de difficulté pour respecter ces droits. Il serait pour lui intéressant de penser à la mise en place d'une commission qui commencerait à examiner le cas des prisonnier-e-s dans le cadre de leur libération. Cela sous-entend que justice soit rendue, que les peines soient effectuées mais aussi que le droit s'applique à toutes et tous et que les lois soient révisées en fonction du nouveau contexte connu au Pays Basque.

²⁵ Cf. Glossaire: "Collectif des prisonnier-e-s politiques basques-EPPK", p. 21

²⁶ Cf. Glossaire: "Collectif des exilé-e-s politiques absques-EIPK", p. 20



5.

Synthèse des travaux



Michel Tubiana, Président d'Honneur de la Ligue des Droits de l'Homme

« Pierre Joxe a commencé son intervention en parlant de la guerre d'Espagne et depuis cette intervention il y a quelque chose qui résonne dans ma tête dont aujourd'hui nous sommes en tout cas je l'espère et dans l'avenir aussi, le contraire. Vous vous souvenez peut-être de ce slogan franquiste qui disait à bas l'intelligence vive la mort. Cette conférence est en tout cas je souhaite fortement, à bas la mort et vive l'intelligence.

Il est plus difficile de faire la paix que de faire la guerre. Un processus de paix implique une volonté sans commune mesure avec la facilité avec laquelle la guerre s'installe, ravage, avec laquelle la violence se manifeste. Ce qui est en train de se produire au Pays Basque l'illustre assez.

L'ETA a décidé de cesser de recourir à la violence. Cette décision est une décision politique, approuvée par des hommes et des femmes en liberté, en exil ou en détention et qui se réclament ou se réclamaient de cette organisation. Elle est sans doute la reconnaissance explicite d'une situation de fait mais aussi la conscience qu'au recours à la violence, il est nettement préférable de s'inscrire dans le débat démocratique. Ce n'est pas là un simple changement de méthode, c'est un changement de nature qui touche au fond même des enjeux politiques de cette région : Il revient à admettre que les règles de la démocratie, avec ce qu'elles ont de contraignantes, s'imposent

à tous et à toutes dans toutes leurs conséquences y compris l'acceptation que l'on puisse être minoritaire mais aussi que le fait minoritaire a aussi une légitimité en démocratie.

Chacun doit alors faire un choix : celui de rétablir un réel dialogue politique et d'y intégrer toutes les composantes ou de ne vivre que dans la perspective et l'espoir d'une victoire sur l'autre.

Si la volonté de tous est non seulement d'en terminer de la violence mais aussi de donner à la démocratie toutes ses chances, la « victoire », dans le cas d'espèce, n'a tout simplement pas de sens. Mettre à bas l'adversaire, lui faire sentir le poids de la loi dans toute sa rigueur, voici qui est tentant pour ceux qui détiennent le pouvoir, pour ceux qui ont gagné. Mais l'histoire est pleine de victoires qui sonnent après comme des défaites. Mais ce n'est pas ainsi en tous les cas que l'on construit la paix.

Celle-ci n'est possible et viable qu'à plusieurs conditions. Elles ont toutes été envisagées ici.

Bien sûr, à l'évidence, que l'ETA respecte ses engagements et que son adhésion au processus démocratique soit pérenne.

Mais aussi que les parties, toutes les parties trouvent les moyens de faire la vérité sur le passé. A l'évidence,



il ne s'agit pas de faire comme si rien ne s'était produit. Chacun est responsable de ses actes, quelle que soit sa place et la vérité doit être faite et dite. Il n'est donc pas question ici, et je n'ai rien entendu allant dans ce sens-là, de plaider pour un quelconque oubli. Car si la vérité n'était pas faite, ce seraient au contraire tous les non-dits qui envahiraient l'espace au profit de ceux et celles qui ne veulent entendre qu'une vérité, leur vérité.

Des assassinats aux tortures, mais aussi de cette violence intellectuelle qui exigeait que l'on soit pour ou contre, sans aucune possibilité de nuances, rien ne doit être caché, rien ne doit être dissimulé. Rien ne peut se construire sans connaître ce passé.

C'est aussi aux victimes que cette vérité est due. C'est même la première condition de leur reconnaissance en tant que victime. Cela n'enlèvera rien à leur souffrance, le poète nous le dit bien : « on n'oublie rien, on s'habitue c'est tout ». Mais cela leur permettra peut-être de trouver la force d'aller au-delà et permettez-moi de souligner la force des paroles qui se sont exprimées à cette tribune, du courage que cela nécessite et de l'humanité que cela nous rappelle.

Enfin, il faut abandonner toute idée de « victoire » qui ne serait, ici, que l'expression, et Gabi l'a exprimé à juste titre, d'une vengeance. Rien ne se construit sur la vengeance si ce n'est de prendre le risque, même presque avec certitudes, de perpétuer les haines que l'on veut éteindre.

C'est ce que nous portons en réunissant cette conférence qui n'est qu'une étape sur un chemin que nous savons long.

C'est avec plaisir que nous constatons la diversité qui s'est exprimée ce matin, des signatures à l'appel que Serge Portelli vous lira tout à l'heure. Je suis heureux de voir que la même préoccupation de paix transcende, au moins de ce côté de la frontière, les clivages de toute nature ouvrant la voie non seulement à la résolution finale du conflit lui-même mais à un dialogue politique plus large encore sur l'avenir du Pays Basque qu'il soit au sein de la République française ou qu'il soit au sein du royaume d'Espagne.

C'est donc aux gouvernements que je veux consacrer ces quelques mots de conclusion.

Sur eux pèse une lourde responsabilité. Nous ne leur demandons pas de renoncer à leurs prérogatives. Nous ne leur demandons pas de fermer les yeux sur ce qui s'est passé. Brian Currin l'a rappelé, la justice est un dû. Nous leurs demandons d'entendre

l'appel que nous lançons et qui a été lancé depuis Aiete. Nous leurs demandons de prendre les mesures nécessaires pour transformer une démarche, à ce jour unilatérale, celle de l'ETA en un réel dialogue politique incluant les sociétés civiles du Pays Basque français et espagnol. Je l'ai dit, ceci suppose d'abandonner l'idée d'une victoire ou d'une rédemption. Ceci implique de considérer ceux et celles qui se revendiquent ou se sont revendiqué-e-s de l'ETA comme des hommes et des femmes avec lesquels le dialogue doit être ouvert et non comme des ennemis à éliminer, comme le laissent penser malheureusement les peines de prison qui s'exécutent de l'autre côté des Pyrénées.

Ceci nécessite que leurs voix ne soient plus étouffées et que ceux et celles qui portent cette revendications, sans pour autant s'être livrés à des actes violents, ne soient plus poursuivis au nom d'une complicité purement intellectuelle qui n'est rien d'autre qu'un délit d'opinion. Ceci exige que cessent les mesures d'exception et que, notamment, en France en tout premier lieu, d'appliquer la loi pour les hommes et femmes condamné-e-s. Et dans ce cas le mot humanitaire est peut-être de trop en ce qui concerne la France dans cette conférence, car la loi c'est le rapprochement des prisonniers de leur milieu familial. Ceci veut dire que ces hommes et ces femmes ne subissent plus ces traitements contraires aux principes fondateurs de nos démocraties. Ceci veut dire aussi qu'il faut, collectivement, entendre et se donner les moyens d'entendre les victimes, toutes les victimes et de ne pas chercher à instrumentaliser cette souffrance.

Il est encore trop tôt pour dire quelles seront toutes les phases de ce processus. Il n'est pas trop tard pour l'entamer. Je ne veux pas croire que d'obscurs intérêts à court terme, ou la volonté d'en découdre à tout prix l'empêcheront. Si tel était le cas, l'Ordre, sans doute, régnerait mais pour citer un ancien président de la République française, ce serait celui de la « force injuste de la loi ». Les fondations de cet Ordre ne garantiraient alors en rien l'avenir. L'espoir que nous portons est autre : celui d'une paix civile retrouvée et d'une résilience des corps et des esprits. Celui aussi d'une liberté d'esprit et d'imagination qui permettra aux idées de tous d'être entendues et débattues sans préjugés et de les soumettre à la sanction démocratique, seule règle dans laquelle nous nous reconnaissons. Nous vous demandons aux gouvernements français et espagnol d'entendre cet appel. Ce n'est pas le pari de rêveurs, encore moins de naïfs. C'est le pari de la démocratie, celui que nous devons faire, celui auquel nous adhérons, faisons au nom de la simple et humaine raison. »



6.

Mot de clôture



Bertie Ahern, Ancien Premier Ministre Irlandais, membre des 6 personnalités internationales ayant mené la conférence d'Aiete en 2011, Signataire de la Déclaration d'Aiete.

« Merci, c'est un grand honneur de partager avec vous ce moment où un si grand nombre d'intervenants se consacre à la paix pour le Pays Basque. C'est une conférence humanitaire qui sert à consolider la paix et je m'en réjouis. Je me suis préparé ces derniers jours à prononcer quelques mots devant vous après avoir revu la déclaration que j'avais lue au nom de nous six ²⁷ il y a presque 4 ans. Avant d'énoncer les 5 points ²⁸ dont on reparle aujourd'hui, dans la déclaration nous avons dit que l'expérience prouve que lorsqu'une possibilité de paix authentique surgit il faut la saisir. C'est ce que nous avons dit en octobre 2011 et je veux le répéter ici aujourd'hui.

Dans tout processus, et ceux d'entre nous qui avons participé à d'autres processus de paix nous le savons bien (...) il y a toujours des obstacles, des moments où nous avançons moins vite qu'on le souhaiterait. Il y a toujours des mauvais jours et des nuits sans sommeil. Il y a toujours des périodes sans espoirs, mais il ne faut jamais renoncer et tant que l'on ne renonce pas on sait qu'à un moment les choses se dénoueront. (...)

Gerry Kelly et d'autres ne me pardonneraient pas si je

ne disais pas que nos négociations ont été des négociations collectives, et que l'Accord du Vendredi Saint signé en 1998 a porté ses fruits. J'ai bien dû constater en 2007 que les choses n'avaient pas pleinement été mises en œuvre et que ces derniers jours on parlait encore de finaliser cet Accord. Nous savons donc que les choses ne se font pas du jour au lendemain. Tout processus de réconciliation après un long conflit nous rappelle que la paix se construit pas à pas. La paix est un processus progressif, lent, où les choses ne peuvent se faire grâce à un coup de baguette magique. Il faut du temps, du courage et de la persévérance. Je crois qu'il est du devoir de tout politicien élu démocratiquement de le faire. Rien n'est plus important que la paix, la prévention de conflits et des meurtres. Je pense que tous ceux qui ont participé au processus de paix en Irlande du Nord ont persévéré, rapproché les communautés et ont progressé énormément depuis l'accord du Vendredi Saint de 1998 et, il y a eu depuis d'autres accords qui ont jalonné nos vies.

Aucun conflit ne peut être comparé aux autres car chacun a ses caractéristiques particulières et j'en ai fait la

²⁷ Cf. Glossaire: "Conférence d'Aiete", p. 22

²⁸ Cf. Annexes p. 27



de dure expérience au fil des années. Cela dit, je pense qu'il y a certains éléments de notre conflit en Irlande qui, je crois, peuvent aider à mettre en place des processus de résolution de conflit. (...) Mes collègues d'Irlande du Nord s'en souviendront, lorsque j'étais jeune politicien de la République, les Britanniques nous disaient que cela n'avait rien à voir avec nous, que c'était un problème interne au Royaume Uni et qu'ils nous répondaient : « à chacun de s'occuper de ses affaires ». Les temps changent et il ne faut pas abandonner.

Il faut que toutes les parties du conflit acceptent que le statu quo est intenable et qu'il faut un minimum d'accord dans l'intérêt de tous. Une démarche qui est constamment bloquée est inacceptable et ne laisse pas la confiance se développer. Les négociations doivent être inclusives avec tous les partis présents. Je comprends que ceci soit difficile pour les gouvernements. Mais une fois que l'on s'engage à faire avancer les choses, les circonstances doivent être créées pour tous afin de résoudre les problèmes. Et je pense que nous avons entendu cela aujourd'hui.

Et en ce sens j'espère que l'on se rend compte des efforts considérables qu'il y a eu récemment en faveur du processus de paix au Pays Basque. Lorsque vous négociez il faut pouvoir se mettre à la place de ceux d'en face. Aujourd'hui, nous avons entendu la voix des victimes. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet en Irlande, merci à Brian Currin d'en avoir convenu. Tous les partis ont fait des efforts pour communiquer sur le sujet. Mais cela n'a pas été facile. Il est difficile de tendre la main et de pardonner. Il est important de traiter les gens de façon humaine. C'est peut être très simpliste mais il est important de pouvoir comprendre le point de vue des autres.

Je veux aussi reconnaître le travail de la diaspora, qui à travers le monde a travaillé sur le processus de paix et a encouragé les groupes à participer.

Il y a une autre leçon que j'aimerais tirer. Lorsque l'on veut faire la paix, il faut essayer non pas d'oublier l'histoire, car cela est impossible, mais dans le cadre des négociations d'essayer de laisser de côté l'amertume. En Irlande cela a été difficile à réaliser car nous avons une longue histoire. Le Sénateur américain John Mitchell me disait toujours qu'en Irlande nous avons cette tendance à revenir en permanence sur le passé. Mais l'histoire, ce sont des griefs pour les uns des victoires pour les autres. Il ne sert à rien de ressasser ces événements historiques, cela représente une grande perte d'énergie et c'est une chose que nous avons tous tendance à faire.

Ainsi, la détermination, la patience, la positivité, le fait de ne jamais baisser les bras sont autant d'éléments essentiels sans lesquels il n'est pas possible de parvenir à un

processus de paix. Une fois encore, je tiens à remercier et à féliciter tous ceux qui participent à ce processus de paix.

Je voudrais encore dire deux choses qui me paraissent essentielles pour cette conférence : Le sujet des prisonniers.

Je me souviens lorsque Tony Blair, Gerry Adams, Martin Mc Guinness et moi-même, à 5h du matin nous avons enfin parlé, pour la première fois au bout de six mois de négociations, de la libération des prisonniers. De même, je rejoins ce que Brian Currin vous a dit concernant l'évolution du processus, il est vrai qu'à terme il faut une décision politique. Il doit y avoir une volonté politique et la décision doit être prise par les leaders politiques.

Et après quatre années de paix et de stabilité, le moment est venu ici aussi de traiter de cette question. Parce qu'il est clair que ceux qui ont participé au conflit n'abandonneront pas leurs prisonniers. J'espère qu'il y aura une direction politique nécessaire pour faire avancer ce sujet.

Il y a encore une dernière chose que je voudrais dire, et ce, concernant la restitution des armes, le désarmement.

Je me souviens d'un politicien conservateur du temps où les conservateurs étaient au pouvoir à l'époque en 1995-1996, qui a dit de façon diplomatique que si l'on n'avait pas parlé de ces choses avant 1996 c'était parce qu'il n'y avait pas eu de changement de gouvernement. Ce politicien conservateur m'a dit, j'étais leader de l'opposition à l'époque, « il suffit d'une balle pour gagner les élections, nous ne voulons pas toutes les armes nous savons que nous ne les récupérerons pas toutes. Il nous faut une balle. » Je lui avais dit : « Je sais pourquoi vous ne voulez qu'une balle, parce que pour vous une balle c'est la reddition. Vous croyez que je vais obtenir de Gerry Kelly et de ses collègues qu'ils me donnent une balle et qui se rendent ? Jamais une telle chose ne se produira ». Par contre ce qui s'est produit c'est la mise en place d'une commission, d'une structure internationale indépendante qui a eu pour mission de résoudre le problème. C'est cela la solution Mesdames et Messieurs, il n'y a pas d'autre solution. Alors pour ces questions essentielles j'espère qu'il ne faudra pas attendre encore 4 ans pour se retrouver et constater qu'enfin nous y sommes arrivés. Espérons que ceux qui détiennent le pouvoir interviendront. Tony Blair a eu la force, a eu le pouvoir de faire ce qui était nécessaire pour obtenir la signature de l'Accord du Vendredi Saint, accord qui a été mis en œuvre.

Cela a été un honneur de partager du temps avec vous et je vous souhaite bonne chance à tous. »



7. Lecture du «Manifeste pour la paix au Pays Basque»



Par **Serge Portelli**, magistrat, Président de chambre près la Cour d'appel de Versailles





PARIS POUR LA PAIX AU PAYS BASQUE

Après plus de 50 années de violence et de douleur, le dernier conflit armé en Europe occidentale est entré dans sa phase de résolution.

L'annonce faite par l'ETA de mettre un terme à son action armée à la suite de la tenue de la Conférence Internationale d'Aiete (San Sébastien, Pays Basque) le 17 octobre 2011 a créé un contexte politique inédit au Pays Basque.

Voilà plus de trois ans que, à l'initiative de cette conférence, six leaders internationaux, Kofi Annan, l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, Pierre Joxe, ancien Ministre de l'Intérieur et de la défense Français, Gerry Adams, leader du Sinn Fein, Gro Harlem Brundtland, ancien Premier Ministre Norvégien, Bertie Ahern, ancien Premier Ministre Irlandais et Jonhatan Powell, ancien chef de Cabinet du Premier Ministre britannique Tony Blair, ont présenté une « feuille de route » en cinq points, pour résoudre et dépasser le conflit.

À maintes reprises et de façon massive, la société basque, dans sa diversité, a manifesté son soutien aux efforts de paix. La société civile relayée par la totalité de la représentation politique - toutes tendances confondues - via la Déclaration du Groupe de dialogue du Pays Basque de France - a multiplié les initiatives encourageant les artisans de paix à créer les conditions d'une résolution définitive du conflit.

Le Groupe de Contact International dont le mandat est de promouvoir et faciliter toute action allant dans le sens de la résolution du conflit et d'encourager le dialogue et la négociation multipartite, ainsi que la Commission Internationale de vérification du cessez le feu - qui a déclaré que le groupe armé ETA continuait de mettre son armement sous scellé et hors d'usage - sont les garants d'une grande possibilité de succès du processus de paix.

Si les efforts pour créer les conditions de la paix traduisent une forte détermination de larges secteurs de la société basque et rencontrent des soutiens de plus en plus nombreux sur la scène internationale, il convient de rappeler que ces efforts ne peuvent être unilatéraux et que le succès viendra également et nécessairement de l'engagement des gouvernements français et espagnol dans la recherche d'une solution au conflit.

C'est au coeur de Paris, de l'Assemblée Nationale, ce lieu incarnant la légitimité démocratique et l'attachement aux valeurs et aux principes universels tels que le respect des Droits de l'Homme et la promotion de la paix que nous, signataires de cet appel :

- Nous appelons l'organisation ETA à poursuivre jusqu'à son terme son processus de désarmement. Nous nous joignons aux efforts de la communauté internationale pour que les gouvernements français et espagnols s'impliquent dans ce processus et demandons la mise en place d'un espace adéquat qui garantisse que ce désarmement se mène de manière coordonnée et contrôlée.

- Nous demandons que, dans le cadre d'un processus de libération mis en oeuvre dans un délai raisonnable, il soit mis un terme dans l'intérêt des familles, à la dispersion des prisonnier-e-s basques par des mesures de rapprochement familial et regroupement, et que, dans le respect des droits fondamentaux, soient accordées des mesures d'aménagement de peine aux prisonnier-e-s pouvant légalement en bénéficier et de libération de ceux ou celles qui sont gravement malades.

- Nous demandons, parce qu'il n'existe pas de conflit qui n'ait engendré de souffrances, que des mesures conséquentes soient prises pour promouvoir la réconciliation, apporter reconnaissance, compensation et assistance à toutes les victimes.

- Nous demandons aux gouvernements français et espagnol une réelle implication dans la résolution du conflit au Pays Basque, au nom des intérêts des diverses nations concernées, et de la nécessaire action en faveur de la promotion de la Paix.

Mus par la volonté d'aider à la résolution du conflit au Pays Basque, et animés par l'esprit constructif de la Conférence Internationale d'Aiete, nous déclarons ce jour, Paris, capitale de l'Espérance, pour toutes celles et ceux qui au Pays Basque et au-delà oeuvrent pour la Paix.

Paris11/06/2015



Glossaire

Accord du Vendredi Saint

Accord de paix signé le 10 avril 1998 en Irlande du Nord, pour mettre fin au conflit armé nord-irlandais. Les signataires sont le Premier Ministre britannique Tony Blair, le Premier Ministre de la République d'Irlande Bertie Ahern, le leader du Sinn Féin, Gerry Adams, le leader du SDLP, John Hume, le leader de l'UUP, David Trimble le leader du DUP et Ian Paisley.

Cet accord se base sur les « principes Mitchell » (du nom du Sénateur américain, fortement impliqué dans la résolution du conflit irlandais) dont les six règles sont :

- La résolution du conflit par la seule voie démocratique et pacifique.
- Le désarmement de tous les groupes armés
- L'accord avec la Commission de vérification qu'elle pourra vérifier ce désarmement lorsqu'elle le voudra
- La décision de leur part d'abandonner la violence et de réagir au maintien de la violence par la partie adverse en mobilisant des forces politiques.
- Impulser les négociations entre tous les partis pour changer tous les points allant à l'encontre d'un processus démocratique et non-violent.
- Cesser la répression et trouver des voies pour faire cesser la violence.

Il a permis de mieux s'entendre sur les principes de fonctionnements administratifs et sociaux de l'Irlande du Nord. Il prévoit avant tout de donner à l'Irlande du Nord la capacité de s'administrer sans pour autant passer par le gouvernement de Londres. Parmi les principaux points négociés:

- L'élection d'une assemblée locale d'Irlande du Nord
- La création d'un conseil des ministres dirigé par un premier ministre d'Irlande du Nord
- Le désarmement des groupes paramilitaires (l'IRA, UVF, UDA, etc.) ;
- La création d'instances de coopération entre Irlande du Sud et du Nord.

Bake Bidea-Le chemin de la paix

Créé en 2012, ce mouvement civil travaille à favoriser la

réflexion et le dialogue autour du processus de paix au Pays Basque. Il organise la participation et la mobilisation de la société dans sa diversité dans l'objectif de mettre en place un processus participatif garant du respect des droits démocratiques.

Berghof Foundation

Organisation indépendante, non-gouvernementale et à but non lucratif, son but est de soutenir les parties d'un conflit et l'ensemble des acteurs dans leurs efforts pour parvenir à une paix durable au travers de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix. Elle soutient ainsi de nombreux programmes de recherche, conçoit des programmes d'éducation à la paix et alloue des subventions.

Collectif des exilé-e-s politiques basques (Euskal Iheslari Politikoen Kolektiboa-EIPK)

Collectif composé de militant-e-s ayant dû fuir le Pays Basque du fait de leur engagement politique afin d'échapper à la torture, d'éviter les atteintes à la liberté d'expression ou un risque d'incarcération lié à l'illégalisation de partis politiques et d'organisations divers.

De manière générale, chaque exilé-e vit une situation particulière dans tout ce qui concerne les aspects juridiques, administratifs ou humains. En plus des personnes qui ont dû fuir, depuis une trentaine d'années 18 personnes ont été placées un pays tiers par décision et négociation des gouvernements français et/ou espagnol avec ces mêmes pays tiers. Ces exilé-e-s se retrouvent sans aucun statut juridique, ni administratif.

Il est très difficile de donner un chiffre exact concernant le nombre de ces personnes en exil. Ce collectif a tout de même procédé à un recensement et en a dénombré plus de 300, dispersés sur presque tous les continents et dans de nombreux pays. N'ayant pas pu tous les recenser, le Collectif estime que les exilé-e-s politiques basques sont plus nombreux.

Ce collectif a accueilli favorablement la feuille de route issue de la Conférence internationale d'Aiete ainsi que la décision du groupe armé ETA de mettre fin, de façon unilatérale, à ses actions armées. Le 12 juin 2013, le Collectif présentait publiquement ses porte-paroles et sa volonté d'être acteur du processus de résolution du conflit au



Pays Basque. Le 15 juin 2013, le Collectif EIPK présentait à Biarritz, et devant un parterre de plus de 3000 personnes, son apport au processus de Paix sous la forme d'une proposition de feuille de route afin de trouver une solution à leur situation.

Collectif des prisonnier-e-s politiques basques (Euskal Preso Politikoen Kolektiboa-EPPK)

Collectif composé des personnes détenues dans les prisons espagnoles et françaises (début septembre 2015 il y avait également des prisonniers basques en Allemagne, au Mexique et au Portugal) poursuivies et/ou condamnées dans le cadre de leur militantisme politique ou politico-militaire en faveur de la libération nationale et sociale du Pays basque.

En juin 2015, ils étaient 435 prisonnier-e-s politiques basques : 94 prisonnier-e-s dans 28 prisons françaises et 356 prisonnier-e-s demeurent dispersés dans 44 prisons espagnoles, parmi lesquels 64 se retrouvent à 1000/1100 km de leur foyer et 124 d'entre eux à 880/990 km de leur foyer.

Dans la plupart des cas, les faits à l'origine de la condamnation sont jugés constitutifs d'infractions de terrorisme ou d'infractions connexes, notamment lorsqu'ils sont liés aux activités d'ETA, de manière directe, ou indirecte ²⁹.

Pour ce motif, ces condamnations génèrent fréquemment la mise en œuvre de mesures spécifiques d'application des peines relevant tantôt du régime spécial des infractions de terrorisme, tantôt de celui des infractions considérées comme les plus graves :

- l'éloignement des prisonnier-e-s, qui pose notamment la question de sa compatibilité avec le droit de mener une vie privée et familiale normale (article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme).
- la difficulté pour les prisonnier-e-s basques gravement malades d'obtenir un aménagement de leur peine, qui pose, quant à elle, la question de sa compatibilité avec la prohibition des peines inhumaines et dégradantes (article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme).
- La difficulté pour les prisonnier-e-s basques répondant à tous les critères pour une libération conditionnelle de pouvoir réellement en bénéficier.

Pour autant, en 2011, le Collectif des prisonnier-e-s a accueilli favorablement la feuille de route d'Aiete et le 28 décembre 2013, il a publiquement déclaré être disposé à

jouer un rôle actif dans le processus de paix.

Commission Internationale de Vérification (CIV)

Organisme indépendant dont le premier mandat était d'évaluer et de contrôler le cessez-le-feu déclaré par ETA (cf. glossaire), le 10 janvier 2011.

Au lendemain de la Conférence d'Aiete (cf glossaire), le 20 octobre, l'organisation ETA annonce l'arrêt définitif et irréversible de sa lutte armée, et la commission continue son travail de vérification. En avril 2013, le groupe armé ETA fait la demande à la commission internationale de rajouter dans son mandat la vérification de la mise sous scellé et hors d'usage de son arsenal de munitions, d'armes et d'explosifs. Le 21 février 2014, la CIV annonçait devant la presse (vidéo de la présentation d'une partie de son arsenal par le groupe armé et la CIV diffusée par la BBC) la mise sous scellé et hors d'usage de son armement par ETA, en qualifiant ce pas de « crédible et significatif ».

Cette commission est composée d'experts internationaux de la médiation et du désarmement, dont la neutralité est reconnue :

Ronnie Kasrils, politicien d'Afrique du Sud. Il a été membre du Congrès national africain du 1987 à 2007 ; **Christopher George Maccabe**, ancien directeur politique de l'Office d'Irlande du Nord du Royaume-Uni ; **Ram Manikkalingam**, directeur du «Dialogue Advisory Group» et professeur à l'Université d'Amsterdam et qui a travaillé dans des projets de résolution de conflits comme celui d'Irak ou d'Irlande du Nord ; **Satish Nambia**, ancien chef de l'Etat-major des forces armées indiennes ; **Fleur Ravensbergen**, coordinatrice de la CIV, membre du «Dialogue Advisory Group» et **Aracelly Santana**, ancienne représentante spéciale adjointe au Népal et adjointe au chef de la mission des Nations Unies au Népal.

Commission de révision des peines en Irlande du Nord

La commission de révision des peines a été instituée suite à la signature de l'Accord du Vendredi Saint le 10 avril 1998 en Irlande du Nord. Dans la partie assignée aux prisonnier-e-s, les gouvernements irlandais et britannique s'engageaient à mettre en place des mécanismes permettant de libérer les prisonniers concernés dans le cadre d'une procédure accélérée. Les prisonniers devaient appartenir à une organisation ayant instauré un cessez-le-feu complet et sans équivoque.

La commission a commencé à étudier les dossiers de demande de révision des peines dès juillet 1998.

²⁹ En Espagne, le dossier dit 18/98 est notamment fondé sur la thèse du « tout est ETA », consistant à assimiler, à l'organisation armée, des organisations économiques et sociales en raison du soutien qu'elles apporteraient aux activités d'ETA. Cette procédure met notamment en cause des dirigeants ou des membres d'entreprises, de médias, tels que les quotidiens Egin et Egunkaria, ou d'associations, telles que Segi (association de jeunes) ou Askatasuna (association de soutien aux prisonniers). L'illégalisation du parti politique Batasuna s'inscrivait dans une perspective similaire.



Commission Vérité et Réconciliation

Mécanisme de justice transitionnelle (cf. glossaire), né en Afrique du Sud, dans le cadre de la transition démocratique succédant au régime d'apartheid.

L'objectif de cet outil était de collaborer à la reconstruction de l'unité nationale, en permettant aux victimes d'exprimer les souffrances subies et de connaître la vérité, et à la société de faire face à son histoire et d'exercer son devoir de mémoire. Afin de favoriser la réussite de ces objectifs, la Commission Vérité et Réconciliation n'est pas une juridiction au sens strict. Elle consiste au contraire à offrir, sous certaines conditions, l'amnistie aux auteurs des crimes politiques commis au cours de la période de dictature ou de conflit en échange d'aveux sincères, publics et complets. La Commission Vérité et Réconciliation fonctionne donc sur le principe de l'amnistie sans amnésie. Cette institution a été reprise dans de nombreux pays, même si aujourd'hui des experts et chercheurs en justice transitionnelle ainsi qu'une partie de la population locale en soulignent les limites.

Conciliation Resources

Organisation anglaise travaillant avec des individus, des organisations et des gouvernements dans les régions touchées par des conflits, ainsi qu'à l'échelle mondiale afin de promouvoir la compréhension des moyens pacifiques pour résoudre les conflits, créer des opportunités de dialogue entre des communautés divisées, renforcer les politiques et pratiques de consolidation de la paix et soutenir les populations dans la consolidation de la paix.

Conférence internationale d'Aiete

Conférence qui s'est tenue le 17 octobre 2011 à la Maison de la Paix (Palais d'Aiete) de Saint-Sébastien (San Sebastian – Donostia). Notamment organisée par Lokarri (cf. glossaire) et le Groupe International de Contact (GIC) (cf. glossaire), elle entendait promouvoir la résolution du conflit au Pays Basque. Elle a été l'occasion de réunir de nombreux experts internationaux, ainsi que la plupart des partis politiques et des syndicats du Pays Basque sous administration française (cf. glossaire) et sous administration espagnole (cf. glossaire).

Elle était menée par les leaders internationaux **Kofi Annan**, ancien Secrétaire Général des Nations Unies ; **Gro Harlem Brundtland**, ancien Premier Ministre Norvégien et membre de « The Elders »

(groupe de personnalités internationales pro-paix, créé par Nelson Mandela) ; **Bertie Ahern**, ancien Premier Ministre irlandais, l'un des promoteurs de la signature des Accords du Vendredi Saint en 1998 ; **Gerry Adams**, leader du Sinn Féin ; **Jonathan Powell**, ancien Chef de Cabinet du Premier Ministre britannique Tony Blair à la place de Tony Blair ce dernier ayant un engagement au Moyen Orient) et **Pierre Joxe**, ancien Ministre de l'intérieur et de la défense français.

A l'issue de la conférence, ces derniers ont rendu publique une déclaration incluant une feuille de route en cinq points destinée à la mise en place d'un processus de paix au Pays Basque (cf. annexes p.27).

Conseil des élu-e-s du Pays Basque

Conseil créé en février 1995 au Pays Basque sous administration française. Il est composé de 41 représentant-e-s des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de développement et des conseiller-e-s départementaux-tales, des conseiller-e-s régionaux-nales du Pays Basque, de parlementaires nationaux et européens, ainsi que de membres du gouvernement en exercice. Il porte le projet de territoire et constitue une force de proposition et d'intervention auprès des institutions partenaires, telles que le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil Régional, l'Etat français ou l'Union Européenne.

El foro por la paz (Forum pour renforcer le processus de paix)

Forum social né au Pays Basque sous administration espagnole (cf. glossaire) de l'initiative de différentes organisations ayant pour but de promouvoir la participation de la société dans le processus de paix, et ce, en collaboration avec les organisations internationales.

Euskadi Ta Askatasuna-ETA (Pays Basque et Liberté)

Organisation basque de libération nationale née, en 1959, sous la dictature franquiste et visant la création d'un Pays Basque indépendant et socialiste. L'organisation s'orientera progressivement vers la lutte armée, qui entraînera la mort de 829 personnes entre le 1er mars 1968 et l'annonce d'un cessez-le-feu « permanent », « général » et « vérifiable par la communauté internationale » en janvier 2011. Cette décision était contrôlée par une Commission de Vérification Internationale (cf.



glossaire).

Le 20 octobre 2011, au lendemain de la Conférence internationale d'Aiete, le groupe armé annonce la fin définitive de l'utilisation de ses actions armées et sa disposition à dialoguer avec les gouvernements français et espagnol sur les conséquences du conflit. La Commission de Vérification Internationale continue son travail.

Gouvernement basque (Eusko Jaurlaritza)

Instance exécutive de la Communauté Autonome Basque (CAB) (cf. glossaire "Pays Basque sous administration espagnole") créée en 1980. Son siège se trouve dans le quartier de Lakua, au Palacio de Ajuria Enea, à Vitoria-Gasteiz). Son Président est élu par le Parlement basque tous les quatre ans et à la date où nous rédigeons ce glossaire, le Président est Iñaki Urkullu, élu depuis le 21 octobre 2012.

Groupes Antiterroristes de Libération (GAL)

Commandos para-policiers et para-militaires espagnols, actifs de 1983 à 1987, ayant comme objectif la lutte contre ETA, principalement au Pays Basque sous administration française mais également au Pays Basque sous administration espagnole. De la fin 1983 à la fin 1987, les GAL ont commis une quarantaine d'attentats, et des enlèvements. Ceux-ci avaient entraîné la mort de 27 personnes et blessé de nombreuses autres. Les personnes touchées ont été des réfugié-e-s politiques basques, des militant-e-s indépendantistes, des militants écologistes basques ainsi que des citoyen-e-s français.

Groupe de dialogue du Pays Basque de France

Groupe composé des représentants politiques et sociaux du Pays Basque sous administration française ayant participé à la Conférence internationale d'Aiete ayant décidé de se réunir au lendemain de cette conférence pour réfléchir ensemble à leur apport dans ce processus de résolution. Affirmant la nécessité de suivre un protocole rigoureux qui prendrait en compte toutes les parties du conflit afin de résoudre intégralement le conflit, ils ont continué et ils continuent de se réunir pour travailler dans ce sens.

Le 24 octobre 2014, ils présentaient une déclaration commune (cf. annexes p. 28) adressée au gouvernement français, signant sous le nom du « Groupe

de dialogue du Pays Basque de France ».

Les membres du groupe sont : **Jean-René Etchegaray**, maire de Bayonne (centriste), **Kotte Ecenarro**, maire d'Hendaye et vice-président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (PS), **Max Brisson**, conseiller général, conseiller municipal à Biarritz, **Frédérique Espagnac**, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques (PS), **Jean-Jacques Lasserre**, sénateur des Pyrénées-Atlantiques, conseiller général et président du Conseil des élus du Pays Basque (centriste), **Xabi Larralde**, responsable de Sortu Lapurdi/Baxe-Nafarroa/Xiberoa, **Jakes Bortayrou**, responsable d'Abertzaleen Batasuna, **Michel Larralde**, secrétaire général de la CFDT Pays Basque, **Jean Lissar**, porte-parole d'Europe Ecologie - Les Verts (EELV) Pays Basque, **Marc Oxibar**, **Jean-Pierre Etcheverry**, membre du bureau de la CFDT-Pays Basque.

Groupe de parrainage

Groupe constitué lors de l'organisation de la Conférence humanitaire pour la paix au Pays Basque (11/06/2015, Paris). Il est composé de parlementaires issus de tendances diverses et qui avait pour fonction de parrainer la conférence.

Les membres de ce groupe sont : **Sylviane Alaux**, **Jean-Luc Bleunven**, **Colette Capdevielle**, **François de Ruggy**, **Cécile Duflot**, **Frédérique Espagnac**, **Paul Giacobbi**, **Jean-Christophe Lagarde**, **Jean Lassalle**, **Jean Jacques Lasserre**, **Noël Mamère**, **Paul Molac**.

Groupe International de contact (GIC)

Créé le 12 novembre 2010, le travail du GIC est d'encourager la construction d'un climat de confiance, d'assister l'ensemble des parties, pour autant qu'elles le souhaitent, à la construction d'un agenda pour le dialogue politique et à la négociation, sur la base des « principes Mitchell ».

Les membres de ce groupe sont **Brian Currin**, avocat, spécialiste des droits humains, de la transformation des conflits et des processus de paix, animateur du Groupe international de contact pour le Pays Basque ; **Silvia Casale**, criminologue, membre de la commission chargée de la révision des peines pour l'Irlande du Nord et présidente, de 2000 à 2007, du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) ; **Alberto Spektorowski**, professeur de science politique à l'université de Tel-Aviv (Israël), membre de la délégation israélienne au sommet de Camp David en juillet 2000 ; **Nuala O'Loan**, médiatrice (ombudsman) de police pour l'Irlande du Nord entre 1999 et 2007 ; **Pierre Hazan**, ancien conseiller



politique de la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et **Raymond Kendall**, ancien agent policier britannique, Secrétaire Général d'Interpol pendant 15 ans et ancien président de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

Irish Republican Army (IRA) (Armée Républicaine Irlandaise)

Groupe armé d'Irlande du Nord ayant utilisé lutte armée dans le but d'obtenir l'indépendance de l'Irlande, ainsi que la réintégration de l'Irlande du Nord à l'Irlande du Sud. Elle se forme sous ce sigle au lendemain de l'« Insurrection de Pâques » de 1916, devenant le fruit de l'unification de 3 factions armées d'Irlande du nord qui étaient intervenues lors de l'« Insurrection de Pâques ».

En 1998, même si l'Accord du Vendredi Saint est signé par le Premier Ministre britannique Tony Blair, le Premier Ministre de la République d'Irlande Bertie Ahern, le leader du Sinn Féin, Gerry Adams, le leader du SDLP, John Hume, le leader de l'UUP, David Trimble le leader du DUP et Ian Paisley pour trouver une solution au conflit d'Irlande du Nord, cet accord exclut toute démilitarisation des forces britanniques en Irlande du Nord. Face à ce refus, l'IRA considère qu'il est alors hors de propos de déposer les armes.

Cependant, de 1998, à 2005, des efforts de négociations permettent de calmer la situation et amène à ce que le 28 juillet 2005, l'IRA annonce officiellement la fin de sa lutte armée, et sa volonté de s'exprimer par des moyens « démocratiques et pacifiques ».

Justice transitionnelle

Ensemble de mesures qui tente de répondre à une demande de justice après des situations de conflits et de violations massives des droits humains. Elle vise à affronter les exactions graves en vue de prévenir une réémergence des conflits, d'éviter l'impunité et de soutenir le rétablissement de l'État de droit et la réconciliation nationale.

Elle constitue un point de rencontre entre actions judiciaires et extrajudiciaires et répond aux quatre exigences de droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et de garantie de non-réurrence. Dans la pratique, la justice transitionnelle se décline en quatre instruments légaux que sont le procès, l'enquête (notamment les « Commissions vérité »), la réparation et la réforme des institutions. La justice transitionnelle, est donc l'ensemble des mécanismes censés favoriser ce passage vers la démocratie en encourageant la confrontation au passé.

Ligue des Droits de l'Homme

Créée en 1898, la Ligue des droits de l'Homme et du citoyen est de tous les combats pour la justice, les libertés, les droits civiques et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, contre le racisme et l'antisémitisme, depuis plus de 110 ans.

Lokarri

Organisation sans but lucratif, indépendante et plurielle créée en 2006 au Pays Basque sous administration espagnole. Il s'agissait d'un réseau citoyen, qui œuvrait, à la promotion de la paix, du dialogue et de la réconciliation. Lokarri a mis fin à son action le 7 mars 2015, estimant que ses objectifs -la fin de lutte armée par ETA et la légalisation de la Gauche Abertzale (gauche indépendantiste basque)- ont été atteints.

Pays Basque sous administration espagnole

Territoire composé de deux autonomies : la Communauté autonome Basque et la Communauté forale de Navarre.

Créée le 22 décembre 1979, la Communauté Autonome Basque (CAB) comprend les provinces de Gipuzkoa, de Bizkaia et d'Araba. Son parlement est à Gazteiz-Victoria (cf. glossaire : Gouvernement basque).

Créée le 16 août 1982, la Communauté forale de Navarre n'est composée que d'une seule province : la province de Navarre dont la capitale est la ville de Pampelune.

Pays Basque sous administration française

Territoire sous administration française composé des provinces du Labourd, de la Basse Navarre et de la Soule.

Une mobilisation importante en faveur d'une Collectivité territoriale à statut particulier a eu lieu en 2013 au Pays Basque sous administration française à laquelle le gouvernement français a répondu négativement. La même année, le préfet propose tout de même au Conseil des élus du Pays Basque d'étudier les différentes options existant dans le droit commun dont celle d'une intercommunalité unique (EPCI unique).

Les 158 communes du Pays Basque sous administration française concernées par cet EPCI unique devront se prononcer pour ou contre cette option au printemps 2016.

Annexes

Annexes



Signataires du Manifeste pour la Paix

- **Sylvianne Allaux**, députée des Pyrénées-Atlantiques (PS)
- **Christophe Alévègue**, humoriste
- **François Alfonsi**, Président de l'Alliance Libre Européenne –ALE (European Free Alliance –EFA)
- **Gustave Alirol**, Président de Régions et Peuples solidaires (R&PS)
- **Jean-Baptiste Ayraud**, militant du Droit au Logement
- **Roberto Battistini**, photographe-réalisateur
- **Patrick Baudoin**, avocat, Président d'Honneur de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH)
- **Jean-Luc Bleunven**, député du Finistère (apparenté au groupe Socialiste, républicain et citoyen)
- **Florian Borg**, avocat du Barreau de Lille, Président du Syndicat des Avocats de France
- **José Bové**, député européen, Groupe des Verts, Alliance Libre Européenne
- **Max Brisson**, 1er vice-Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques (Les Républicains)
- **Colette Capdevielle**, députée des Pyrénées-Atlantiques (PS)
- **Mixel Mgr Cartatéguy**, Archevêque Emérite de Niamey (Niger), Administrateur Apostolique de Niamey.
- **Silvia Casale**, criminologue, membre de la commission chargée de la révision des peines pour l'Irlande du Nord et présidente, de 2000 à 2007, du Comité européen pour la Prévention de la Torture (CPT)
- **Hélène Cixous**, écrivain
- **Emmanuelle Cosse**, Secrétaire nationale d'EELV
- **Jonathan Cohen**, directeur de Conciliation Resources
- **Jean Louis Comolli**, réalisateur et critique
- **Brian Currin**, avocat, spécialiste des droits humains, de la transformation des conflits et des processus de paix, animateur du Groupe International de Contact (GIC) pour le Pays Basque.
- **Roman Dantec**, sénateur de Loire-Atlantique (EELV)
- **Marie Darrieussecq**, écrivain
- **Olivier De Frouville**, professeur de Droit International
- **François De Rugy**, député de Paris, coprésident du groupe EELV
- **Jean Pierre Dubois**, Président d'Honneur de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
- **Cécile Duflot**, ancienne Ministre et députée de Paris (EELV)
- **Kotte Ecenarro**, maire d'Hendaye et Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques (PS)
- **Pierre, Encreve**, linguiste
- **Stéphane Enjalran**, Secrétaire national de l'Union syndicale Solidaires
- **Frédérique Espagnac**, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques (PS)
- **Jean-René Etchegaray**, maire de Bayonne et président de l'Agglomération Côte Basque Adour (UDI).
- **Thierry Fagart**, avocat
- **Simon Foreman**, avocat
- **Michel Forst**, rapporteur Spécial de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'Homme
- **Dan Franck**, écrivain
- **Anaiz Funosas**, Présidente du mouvement civil pour la Paix Bake Bidea
- **Mgr Jacques Gaillot**, Evêque
- **Marc Gentilini**, Président Honoraire l'Académie de médecine et de de la Croix Rouge Française
- **Paul Giacobbi**, député de Haute-Corse (Radical, républicain, démocrate et progressiste)
- **Etienne Godinot**, Président de l'Institut de recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC)
- **Cécile Gondard-Lalane**, déléguée générale de l'Union syndicale Solidaires



- **Olivier Guerin**, magistrat, Avocat général (H) à la Cour de Cassation
- **Pierre Hazan**, ancien conseiller politique de la Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme
- **Serge Hefez**, psychiatre et psychanalyste
- **Christiane Hessel**
- **Mgr Bernard Housset**, Evêque de La Rochelle
- **Louis Joinet**, ancien expert indépendant auprès du Comité des droits de l'Homme de l'ONU
- **Pierre Joxe**, avocat, ancien ministre, ancien Premier Président de Cour des Comptes, ancien membre du Conseil Constitutionnel
- **Mathieu Kassovitz**, réalisateur
- **Raymond Kendall**, ancien agent policier britannique, Secrétaire Général d'INTERPOL pendant 15 ans et ancien Président de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).
- **Georges Kiejman**, avocat, ancien ministre
- **Bernard Kouchner**, médecin, ancien Ministre, fondateur de Médecins du Monde
- **Karim Lahidji**, Président de la FIDH
- **Joel Labbé**, sénateur du Morbihan (EELV)
- **Jean-Christophe Lagarde**, Président de l'UDI et député
- **Alain Lamassoure**, député Européen Les Républicains, Président de la Délégation française du Groupe du Parti populaire européen, ancien ministre des Affaires européennes et du budget.
- **Michel Larralde**, Secrétaire général de la CFDT Pays Basque
- **Jean Lassalle**, députée des Pyrénées-Atlantiques
- **Jean-Jacques Lasserre**, sénateur des Pyrénées-Atlantiques et Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques (Modem)
- **Henri Leclerc**, avocat, Président d'Honneur de la LDH
- **Bruno Ledoux**, actionnaire de référence du journal de Libération
- **Pierre Lyon-Caen**, magistrat, Avocat général (H) à la Cour de cassation et Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
- **Myriam Martin**, porte-parole de Ensemble
- **Noël Mamère**, député de Gironde (EEVL)
- **François Marthouret**, acteur, metteur en scène et réalisateur
- **Xavier Mathieu**, acteur, ex porte-parole de "Conti"
- **Ariane Mnouchkine**, metteur en scène de théâtre
- **Paul Mollac**, député du Morbihan (UDB – EELV)
- **Edgar Morin**, sociologue et philosophe
- **Gabi Mousesca**, ex prisonnier basque
- **"Moustick" Christian Borde**, artiste
- **Marie-José Nat**, actrice
- **Francoise Nyssen**, éditrice
- **Nuala O'Loan**, médiatrice (ombudsman) de police pour l'Irlande du Nord entre 1999 et 2007
- **Gilles Perrault**, écrivain
- **Younous Omarjee**, L'union pour les Outremer, Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
- **Serge Portelli**, magistrat, Président de chambre près la Cour d'appel de Versailles
- **Serge Rezvani**, peintre, écrivain et auteur-compositeur-interprète
- **Mathilde Robert**, Présidente du GENEPI
- **Denys Robiliard**, député du Loire et Cher (PS)
- **Adrien Rome**, mouvement des Jeunes communistes 64
- **Michel Rocard**, ambassadeur de France chargé de la négociation internationale pour les pôles Arctique et Antarctique, Premier ministre de juin 1988 à mai 1991.
- **Alberto Spektorowski**, professeur de Sciences politiques à l'université de Tel-Aviv (Israël), membre de la délégation israélienne au sommet de Camp David en juillet 2000
- **Bruno Solo**, comédien, acteur
- **Pierre Tartakowsky**, Président d'Honneur de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
- **Philippe Texier**, magistrat honoraire, expert auprès de l'ONU
- **Christian Trouadec**, maire de Carhairx-Plouguer, conseiller départemental
- **Michel Tubiana**, Président d'Honneur de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
- **Franz Valli**, ancien Président d'Emmaüs France.
- **Véronique Vasseur**, ancien médecin chef à prison de La Santé
- **Michel Veunac**, maire de Biarritz
- **Marion Vernoux**, réalisatrice et scénariste
- **Marie-Christine Vergiat**, députée européenne du Front de Gauche, Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
- **Catherine Vieu-Charier**, Elue communiste et membre du Conseil National du Parti Communiste.
- **Daniel Vigne**, réalisateur
- **Michel Wieviorka**, Directeur d'Etude à l'ENHESSE (Ecole Nationale d'Etudes en Sciences Sociales)
- **Gabrielle Zimmer**, députée européenne allemande, Présidente du Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique



Déclaration des leaders internationaux lors de la Conférence d'Aiete

Nous sommes venus au Pays Basque aujourd'hui car nous croyons qu'il est temps et aussi qu'il est possible de mettre un terme à la dernière confrontation armée d'Europe.

Nous croyons que ce but peut maintenant être atteint, avec le soutien des citoyens et de leurs représentants politiques, ainsi que le soutien de l'Europe et, plus largement, de la communauté internationale. Nous tenons à souligner que nous ne sommes pas venus ici pour imposer quoi que ce soit ou en prétendant avoir le droit ou l'autorité de dire aux citoyens de ce pays ou aux acteurs et représentants politiques concernés ce qu'ils devraient faire.

Nous sommes au contraire venus en toute bonne foi avec l'espoir d'apporter des idées inspirées par nos propres expériences dans la résolution de conflits de longue durée, ceux dont ont souffert nos propres sociétés et nos propres peuples et d'autres que nous avons aidé à résoudre.

Nous savons de notre propre expérience qu'il n'est jamais facile de mettre un terme à la violence et au conflit et de donner toutes ses chances à une paix durable. Cela demande courage, volonté de prendre des risques, engagement total, générosité et sagesse.

La paix intervient lorsque le pouvoir de la réconciliation prend l'avantage sur une haine bien établie; lorsque le potentiel du présent et du futur l'emporte sur l'amertume du passé.

Notre propre expérience nous a également appris qu'au moment où surgit une véritable opportunité pour la paix, il faut la saisir. L'aspiration grandissante des citoyens de ce pays et de leurs représentants politiques à résoudre ce conflit par le dialogue, la démocratie et sans aucune violence a créé cette opportunité.

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il est aujourd'hui possible de mettre un terme à plus de cinquante années de violence et d'atteindre une paix juste et durable.

Au vu de ce qui précède :

- 1.** Nous invitons l'ETA à déclarer publiquement l'arrêt définitif de toute action armée et à solliciter le dialogue avec les gouvernements d'Espagne et de France pour aborder exclusivement les conséquences du conflit.
- 2.** Si une telle déclaration est faite, nous encourageons vivement les gouvernements d'Espagne et de France à bien l'accueillir et à consentir à l'ouverture d'un dialogue traitant exclusivement des conséquences du conflit.
- 3.** Nous conseillons que des mesures conséquentes soient prises pour promouvoir la réconciliation, apporter reconnaissance, compensation et assistance à toutes les victimes, reconnaître le tort qui a été causé et tenter de soigner les plaies, au niveau des individus comme de la société.
- 4.** De notre expérience dans la résolution de conflits, il y a souvent d'autres sujets qui, s'ils sont abordés, peuvent aider à atteindre une paix durable. Nous suggérons que les représentants politiques et acteurs non-violents se rencontrent pour discuter des questions politiques et, en consultation avec la population, de tout autre sujet qui pourrait contribuer à créer une nouvelle ère pacifique. De notre expérience, les observateurs tiers ou les médiateurs facilitent un tel dialogue. Ici, le dialogue pourrait, si les personnes impliquées le souhaitent, être accompagné par des médiateurs internationaux.
- 5.** Nous sommes disposés à constituer un comité pour accompagner la mise en œuvre de ces recommandations.

San Sebastian, 17 octobre 2011



Déclaration de Bayonne par le Groupe de dialogue du Pays Basque de France

La Conférence internationale d'Aiete s'est déroulée le 17 Octobre 2011 à San Sebastian. La conclusion de cette conférence a été la «Déclaration d'Aiete» signée par des leaders internationaux reconnus dans le domaine du traitement et de la résolution des conflits dans le monde.

Représentant-e-s élu-e-s du Pays Basque de France ³⁰ pour certains ou en représentation de leur parti pour d'autres, nous avons approuvé, à titre personnel ou au nom de nos organisations la Déclaration d'Aiete et les points qu'elle contient, comme une feuille de route transitoire et valable pour apporter la paix. C'est la raison qui nous a poussé à nous rencontrer et à travailler depuis, unis par un fort engagement en vue d'apporter une contribution au processus de paix initié après la déclaration du cessez le feu de l'activité armée par l'ETA le 20 Octobre 2011.

Durant ce processus de dialogue nous avons développé les points de la Déclaration d'Aiete et analysé quelle pourrait être notre contribution à ce processus de paix. Le document que nous présentons reflète le consensus adopté sur divers points. Il contient des propositions qui peuvent à notre avis recueillir un large consensus dans la société du Pays Basque de France.

Notre volonté est d'apporter une contribution positive au processus en cours, d'identifier les opportunités réelles pour engager des mesures favorisant la vie en commun et de fixer les bases d'une paix durable dans l'ensemble du Pays Basque.

Ont signé le document :

Jean-René Etchegaray, maire de Bayonne (centriste).

Kotte Ecenarro, maire d'Hendaye et vice-président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (PS)

Max Brisson, conseiller général, conseiller municipal à Biarritz

Frédérique Espagnac, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques (PS)

Jean-Jacques Lasserre, sénateur des Pyrénées-Atlantiques, conseiller général et président du Conseil des élus du Pays Basque (centriste)

Xabi Larralde, responsable de Sortu Lapurdi/Baxe-Nafarroa/Xiberoa

Jakes Bortayrou, responsable d'Abertzaleen Batasuna

Michel Larralde, secrétaire général de la CFDT Pays Basque

Jean Lissar, porte-parole d'Europe Ecologie - Les Verts (EELV) Pays Basque
Marc Oxibar

Jean-Pierre Etcheverry, membre du bureau de la CFDT-Pays Basque

³⁰ Pays Basque Français, Pays Basque de France, Pays Basque Nord, Iparralde... Les dénominations du territoire sont diverses et reflètent les visions et les projets politiques différents des acteurs concernant les 7 provinces basques historiques. Si aucune ne satisfait pleinement l'ensemble des acteurs réunis, la dénomination «Pays Basque de France» a été retenue dans ce document comme étant la moins clivante.



1. Dialogue Gouvernement français-ETA

Au regard de la nécessaire participation de la France dans la résolution du conflit, le gouvernement français doit être partie prenante d'un dialogue avec l'ETA. Dans un premier temps et afin de faciliter son déroulement, ce dialogue devrait être mené de façon confidentielle. Dès qu'auront été constatées des avancées significatives, il pourrait être rendu public.

Les questions à aborder dans ce processus de dialogue pourraient être les suivantes:

- A) Mesures pouvant être prises dans le cadre juridique actuel et le respect des Droits de l'Homme :**
- Rapprochement, regroupement et application sans restriction des droits de la personne en détention pour tous les prisonniers déjà jugés et les détenus en attente d'un jugement.
 - Élargissement des personnes remplissant les conditions pouvant bénéficier d'une mesure de liberté conditionnelle ou provisoire, des prisonniers malades et en fin de peine...
 - Élaboration par les institutions publiques d'un plan de réinsertion sociale des prisonniers (aide à l'emploi, logement, accès à un revenu de retraite...)
- B) Mesures nécessitant un consensus politique et un cadre juridique nouveau:**
- Mise en place d'une Instance ad hoc pour statuer sur:
 - Les conditions de libération des prisonniers condamnés ne pouvant demander une mesure de libération conditionnelle et des détenus en attente de jugement ne pouvant bénéficier d'une mesure de liberté provisoire.
 - L'application aux réfugiés du libre choix de leur lieu de résidence.
 - La suspension des procédures juridiques et policières à l'encontre des militants d'ETA et la prise en compte de leur situation au cas par cas.
 - L'exclusion des délits politiques dans la mise en œuvre du MAE.
 - L'application d'un régime transitoire dérogatoire dans l'application du MAE pour les affaires liées au conflit basque
 - L'élaboration à terme d'une loi d'amnistie pour les affaires liées au conflit basque.
- C) Mesures concernant la fin de l'activité armée de l'ETA**
- Accord entre le gouvernement et l'ETA, sous contrôle international, pour définir et mettre en œuvre les conditions et les procédures de désarmement et de démantèlement des infrastructures de l'ETA en France.

2. Les conséquences du conflit et la réconciliation

Une commission d'experts de type «Vérité et Réconciliation» devrait être mise en place afin de mettre en lumière les faits liés au conflit, d'établir une reconnaissance réciproque de la souffrance de toutes les victimes et de définir les différentes formes de réparation (sociale, économique...).

La question de la réconciliation devrait être abordée dès le départ du processus de paix et menée dans le respect des rythmes de chacun des acteurs impliqués.

Ce processus nécessitera l'engagement des gouvernements.

3. Cadre juridique, politique et institutionnel du Pays Basque de France

Le débat ouvert en France autour de l'Acte III de la décentralisation a permis de fixer le cadre institutionnel le plus adéquat pour le Pays Basque de France: une collectivité territoriale à statut particulier. Cette proposition de collectivité territoriale a bénéficié d'un consensus politique large et d'une implication forte de la société civile.

Aujourd'hui, alors que des modifications législatives importantes sont encore à venir en ce qui concerne l'organisation des différents niveaux institutionnels, d'autres options sont mises en débat.

En tout état de cause, doter le Pays Basque de France d'un cadre institutionnel spécifique contribuera de manière positive à la réussite d'une paix durable.

Souscrit à Bayonne, le 24 octobre 2014

International
Contact Group



Berghof Foundation

